

2017_CT2_423

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association EA ECO-ENTREPRISES pour l'organisation d'une manifestation sur la requalification des sites pollués

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_423- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Interventions économiques

■ Séance du 12 octobre 2017

05_2_08

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association EA ECO-ENTREPRISES pour l'organisation d'une manifestation sur la requalification des sites pollués

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le réseau unique Ea Eco-Entreprises, créé en 1997, initialement centré sur la filière de l'eau, se place aux côtés des éco-TPE PME pour aider à développer leurs activités et répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et éco-technologiques. Ce cluster a pour objet de favoriser l'innovation dans le domaine de l'environnement, de promouvoir les actions de développement scientifique, technique et économique des acteurs de ce domaine, d'animer la filière par le biais de formations, de rencontres et de mises en réseau.

Ce cluster qui compte 140 membres parmi lesquels plus de 127 entreprises, dont 46 implantées sur le territoire du Pays d'Aix, présente la particularité de rassembler des TPE/PME oeuvrant dans différentes filières complémentaires (déchets, eau, sites et sols pollués, génie écologique, qualité de l'air...) et offre ainsi la possibilité de proposer une approche systématique des problématiques environnementales.

Ea Eco-Entreprises, dans le cadre de sa mission animation organise une conférence le 14 novembre 2017 au Théâtre de la Joliette à Marseille, sur le thème « l'économie circulaire des fonciers dégradés ».

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_423-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

L'économie circulaire des fonciers dégradés s'inscrit dans une recherche de solutions nouvelles et durables pour répondre aux besoins d'une population en croissance dans les centres urbains et leurs périphéries. Densification verticale, aménagement des dents creuses urbaines, les besoins en création de nouveaux logements sont immenses dans tous les territoires, reconverter les sites pollués devient indispensable pour aménager et construire tout en préservant les espaces agricoles et naturels. Le recyclage du foncier s'associe au recyclage des terres excavées pour constituer une véritable démarche d'économie.

Autrefois situées en périphérie ou en front de mer, les friches industrielles se retrouvent aujourd'hui enclavées en zone urbaine dense et constituent de véritables opportunités pour le développement d'importants projets immobiliers. Les risques sont nombreux et doivent être maîtrisés : la qualité des sols et des eaux souterraines y est souvent dégradée alors que les risques sanitaires et environnementaux doivent être gérés dans le respect de réglementations complexes et d'un état de l'art toujours en évolution. Hors du champ des installations classées, les friches commerciales, hospitalières et militaires se multiplient mais ne bénéficient pas d'un contrôle systématique par les services de l'État. Enfin, même sans problématique apparente, la seule gestion des déblais d'un chantier peut présenter des risques financiers considérables qui dépassent la rentabilité prévue de l'opération.

Quel que soit le projet réalisé, l'optimisation de la gestion des sols pollués est aujourd'hui indispensable pour tous les maîtres d'ouvrage. Les disciplines mobilisées sont nombreuses, mais les professionnels de la dépollution cumulent aujourd'hui près de 30 ans de retours d'expérience dans un domaine en pleine évolution technique, réglementaire, normative, économique et juridique.

Ea Eco-Entreprises a déjà reçu une subvention en 2017, par délibération n°2017_CT2_114 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 mars 2017, d'un montant de 15 000 € dans le cadre de l'aide au développement économique.

Pour l'organisation de cette conférence, Ea Eco-Entreprises sollicite une subvention 2017 complémentaire de 3000 € auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire du Pays d'Aix sur la base d'un budget prévisionnel estimé à 15 800 €.

Cette demande a reçu un avis favorable de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture pour 3 000 €, soit 18,99 % du budget prévisionnel de la conférence.

N° GU	Manifestation date	Porté par	Domaine d'activité	Subvention n-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectif oui/non
2017_00941	14 novembre 2017	Ea Eco-Entreprises	Pôle de compétitivité	10 000 € pour une autre action	15 800 €	3 000 €	3 000 €	non

Ce montant de 3 000 € est prévisionnel et sera versé en une seule fois sur présentation du bilan de la manifestation et du budget réellement dépensé, à fournir avant le 21/11/17.

A la lecture du bilan budgétaire, ce montant peut varier :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action est supérieur au montant prévisionnel, cette dernière participation ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, cette dernière participation sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées, soit 18,99 % du budget réalisé.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_423-DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017

Le reste des dépenses devrait être couvert par l'inscription des participants et un financement des partenaires privés selon le budget indiqué en page suivante :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	14 novembre 2017
Lieu(x) de réalisation	Théâtre Joliette
Contenus et objectifs de l'action	Journée d'échange bons pratiques de reconversion
Public(s) ciblé(s)	Amenageurs, promoteurs, entrepreneurs des SSP
Nombre de participants / exposants	100
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 100... €) / 200.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	6000	Autres produits / sponsorings	4000
Matières et fournitures		Cotisations / inscriptions	8800
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	2500	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Honoraires		Territoire du Pays d'Aix	3000
Publicité : encarts public nationaux	5000	Territoire Marseille Provence	
Déplacements, missions	300	Territoire du Pays Salonais	
		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Charges de personnel		Territoire Istres Ouest Provence	
Salaires bruts	2000	Territoire Pays de Martigues	
Autres charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
Autres frais généraux		
		Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
TOTAL CHARGES :	15800	TOTAL PRODUITS :	15800

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	6 T & Préparation
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	6 T / Ea & Prépas	Dons en nature	6 T Ea & Prep
Total des contributions volontaires	10640	Total des contributions volontaires	10640

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 3000...€ représente ...18,98... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence le 27.../07.../2017 Cachet de l'Association :

Éa éco-entreprises
 Europôle de l'Arbois - BP 20065
 13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX
 Tél. 04.42.97.10.15 - Fax 04.42.97.10.16
 SIRET 412 135 105 00028

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20171012-2017_CT2_423-DE
 Date de télétransmission : 23/10/2017
 Date de réception préfecture : 23/10/2017

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération 2017_CT2_114 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 mars 2017 relative à l'attribution de subventions aux associations à caractère économique ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 19 septembre 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à Ea Eco-entreprises d'un montant de 3 000 € (trois mille euros).

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires de 3 000 € sont inscrits au Budget 2017 de la Métropole sur la ligne de crédit 1643 – chapitre 65 – fonction 61 – nature 657382 - « Organismes publics divers ».

Demande de subvention pour l'exercice 2017

Fiche administrative

Association : Ea Eco-Entreprises

Siège social : AIX EN PROVENCE

Objet social : Favoriser l'innovation dans le domaine de l'environnement, de promouvoir les actions de développement scientifique, technique et économique des acteurs de ce domaine, d'animer la filière par le biais de formations, de rencontres et de mises en réseau.

Président : Laurent GALDEMAS

Personne en charge du dossier : Valérie EL MERINI (Directrice)

Chiffres clés au 31/12/2016 :	Relation avec l'intercommunalité :	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Total produits : 597 182 €	Subvention 2017	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	15 000 € (CT 2)
Résultat net : 15 057 €	Convention	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
Fonds associatifs : nc	MAD à titre onéreux de <u>Personnel</u>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	

Présentation de l'action :

Subvention demandée à l'intercommunalité : 3 000 € (une subvention de 15 000 € a été attribuée en 2017 pour le fonctionnement général de l'association)

Compétence : Economie Nouvelles Technologies Enseignement Supérieur

Lieu de l'action : Théâtre de la Joliette à Marseille

Intitulé, objectif et description de l'action : Associer les propriétaires, les porteurs de projets d'aménagement et/ou de projets immobiliers pour partager les facteurs clés de réussite des opérations de reconversion des sites pollués.

Remarques :

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 15 800 €

Subvention demandée à l'intercommunalité : 3 000 €

Avis du Service Opérationnel le :

Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Négatif <input type="checkbox"/>	<u>Commentaires</u> :
--	-----------------------

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le :

Favorable <input type="checkbox"/> Négatif <input type="checkbox"/>	<u>Commentaires</u> :
---	-----------------------

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_423-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association EA ECO-ENTREPRISES pour l'organisation d'une manifestation sur la requalification des sites pollués

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	76
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour	76
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_423-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017